

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

PARTICIPATION
DE LA FRANCE
AU DÉSENDETTEMENT
DE LA GRÈCE



NOTE EXPLICATIVE

La présente annexe au projet de loi de règlement est prévue aux 4^o et 5^o de l'article 54 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens inscrits à un **compte d'affectation spéciale**.

Elle comporte :

- les rapports annuels de performances (RAP) des programmes associés au compte ; ces RAP rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances (PAP) ayant accompagné la loi de finances pour 2020 ;
- le développement et la justification des recettes constatées pour le compte.

Pour chacun des programmes du compte, la présente annexe :

■ **Récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et les attributions de produits) en 2020 en les analysant par programme, action, titre et catégorie**

■ **Présente la consommation effective des crédits ouverts sur le programme, ainsi que les dépenses fiscales associées**

Les crédits consommés (autorisations d'engagement [AE] et crédits de paiement [CP]) sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories) ; les fonds de concours (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisés en 2020 sont précisés.

■ **Intègre le rapport annuel de performances (RAP) qui comporte les éléments suivants :**

- le bilan stratégique du programme ;
- les objectifs et indicateurs de performances : résultats attendus et obtenus, et analyse des résultats ;
- le tableau de suivi des CP associés aux AE ;
- la justification au premier euro (JPE) des mouvements de crédits et dépenses constatés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**.

SOMMAIRE

Mission

PARTICIPATION DE LA FRANCE AU DÉSENDETTEMENT DE LA GRÈCE	7
Présentation du compte	8
Bilan de la programmation pluriannuelle	9
Équilibre du compte et recettes	10
Récapitulation des crédits et des emplois	11

Programme 795

VERSEMENT DE LA FRANCE À LA GRÈCE AU TITRE DE LA RESTITUTION À CET ÉTAT DES REVENUS PERÇUS SUR LES TITRES GRECS	13
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	14
Présentation des crédits	15
Justification au premier euro	18
<i>Éléments transversaux au programme</i>	18
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	19
<i>Justification par action</i>	21
01 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre	21
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP	22

Programme 796

RÉTROCESSIONS DE TROP-PERÇUS À LA BANQUE DE FRANCE	23
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	24
Présentation des crédits	25
Justification au premier euro	27
<i>Éléments transversaux au programme</i>	27
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	28
<i>Justification par action</i>	29
01 – Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France	29

PARTICIPATION DE LA FRANCE AU DÉSENETTEMENT DE LA GRÈCE

PRÉSENTATION DU COMPTE

Ce compte est ouvert à compter du 1er septembre 2012, jusqu'au 31 décembre 2022.

Ce compte retrace :

1° en recettes : le produit de la contribution spéciale versée par la Banque de France au titre de la restitution des revenus qu'elle a perçus sur les titres grecs qu'elle détient ;

2° en dépenses :

- le versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus mentionnés au 1° ;
- des rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France.

BILAN DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

■ BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

La mission est composée de deux programmes.

Le programme 795 retrace les versements de la France au compte intermédiaire du mécanisme européen de stabilité (MES) en vue de leur rétrocession à la Grèce, au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs acquis par la Banque de France dans le cadre des programmes SMP et ANFA, débutée en 2012. Le dispositif de rétrocessions ayant été réactivé par l'Eurogroupe en 2018, les versements à la Grèce sont effectués depuis 2019 sur la base d'une chronique de décaissements actualisée. Les rétrocessions devraient être opérées jusqu'en 2022.

Le programme 796 est le support à l'éventuelle rétrocession à la Banque de France des revenus tirés de la détention de titres grecs, dans l'hypothèse où la Grèce ne remplirait pas les conditions posées par les programmes d'aide financière. Aucun mouvement, ni en AE ni en CP, n'a été observé sur ce programme jusqu'à présent.

Participation de la France au désendettement de la Grèce

Mission

ÉQUILIBRE DU COMPTE ET RECETTES

ÉQUILIBRE DU COMPTE ET RECETTES

ÉQUILIBRE DU COMPTE

Section / Programme	Recettes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Solde
	<i>Prévision LFI</i>			
	<i>Exécution</i>			
795 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs		480 560 000 480 560 000	263 710 000 157 790 000	
796 – Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France		0 0	0 0	
Total	84 080 000 84 080 000	480 560 000 480 560 000	263 710 000 157 790 000	-179 630 000 -73 710 000
Solde cumulé du compte depuis sa création				+1 009 100 000

(+ : excédent ; - : charge)

ANALYSE DES ÉCARTS ENTRE LE SOLDE PRÉVU ET LE SOLDE RÉALISÉ

À la suite de la réactivation du dispositif de rétrocession des profits SMP et ANFA à la Grèce dans le cadre de l'accord de l'Eurogroupe de juin 2018, la chronique des montants des profits sur les titres grecs à verser depuis le compte d'affectation spéciale vers le MES a été actualisée. Les nouveaux montants devant être rétrocédés annuellement ont été fixés en février 2019 dans deux lettres d'instruction du ministre de l'économie et des finances adressées au MES. Les versements annuels prévus par la nouvelle chronique à date intègrent la rétrocession des profits SMP au titre de l'année 2014 et des revenus SMP ainsi qu'ANFA à partir de 2017.

En 2020, le solde réalisé (-73,7 M€) est nettement supérieur au solde prévu (-179,6 M€), compte tenu de la décision agréée au sein de l'Eurogroupe de reporter à mars 2021 le versement de la tranche de profits SMP-ANFA initialement prévu en juillet 2020. Cette tranche, d'un montant total de 121,2 M€, est composée de revenus SMP pour 116,92 M€ et de revenus ANFA pour 4,3 M€.

RECETTES CONSTATÉES ET JUSTIFICATION DES ÉCARTS

Section / Ligne de recette	LFI	Exécution	Écart à la prévision
01 – Produit des contributions de la Banque de France	84 080 000	84 080 000	0
Total	84 080 000	84 080 000	0

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2020 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2020 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
795 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs			
Prévision	480 560 000	283 010 000	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	480 560 000	263 710 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	0	19 300 000	
Exécution	480 560 000	157 790 000	
796 – Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France			
Prévision	0	0	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	0	0	
Exécution	0	0	
Total Prévision	480 560 000	283 010 000	
Total Exécution	480 560 000	157 790 000	

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

Participation de la France au désendettement de la Grèce

Mission | RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2019	2020	2019	2020
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation				
795 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs	118 000 000 231 210 000	480 560 000 480 560 000	125 700 000 211 910 000	263 710 000 157 790 000
01 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre	0 49 300 000	0 0	7 700 000 30 000 000	0 11 000 000
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP	118 000 000 181 910 000	480 560 000 480 560 000	118 000 000 181 910 000	263 710 000 146 790 000
796 – Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France	0 0	0 0	0 0	0 0

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2019	2020	2019	2020
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation				
795 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs	118 000 000 231 210 000	480 560 000 480 560 000	125 700 000 211 910 000	263 710 000 157 790 000
Titre 6. Dépenses d'intervention	118 000 000 231 210 000	480 560 000 480 560 000	125 700 000 211 910 000	263 710 000 157 790 000
796 – Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France	0 0	0 0	0 0	0 0
Total	118 000 000 231 210 000	480 560 000 480 560 000	125 700 000 211 910 000	263 710 000 157 790 000
Titre 6. Dépenses d'intervention	118 000 000 231 210 000	480 560 000 480 560 000	125 700 000 211 910 000	263 710 000 157 790 000

PROGRAMME 795

**VERSEMENT DE LA FRANCE À LA GRÈCE AU TITRE DE LA RESTITUTION À CET
ÉTAT DES REVENUS PERÇUS SUR LES TITRES GRECS**

Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

Programme n° 795 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES**Emmanuel MOULIN**

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 795 : Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

Précisions sur le changement de responsable du programme

Décret du 21 octobre 2020 portant nomination d'un directeur général à l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la relance - M. MOULIN (Emmanuel) : M. Emmanuel MOULIN, administrateur civil hors classe, est nommé directeur général du Trésor à l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la relance, en remplacement de Mme Odile RENAUD-BASSO, à compter du 2 novembre 2020

Ce programme retrace le versement de la France à la Grèce, au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus soit en compte propre (ANFA – *Agreement on Net Financial Assets*), soit au titre du programme pour les marchés de titres (PMT, ou SMP pour *Securities markets programme*, programme de la Banque centrale européenne d'achat sur le marché secondaire de titres des États membres en difficulté).

L'action 1 de ce programme traduit la mise en œuvre de l'engagement du 20 février 2012 des États membres de la zone euro à restituer à la Grèce les revenus perçus par les banques centrales de la zone euro sur les titres grecs détenus en compte propre (ANFA) pour un montant total de 4 Md€ au titre de la période 2012-2020. La quote-part de la Banque de France s'établit à 754,3 M€.

L'action 2 de ce programme concerne la mise en œuvre de l'accord de l'Eurogroupe du 26 novembre 2012 : les banques centrales nationales reverseront aux États membres les revenus qu'elles perçoivent au titre des profits tirés des obligations grecques détenues au titre du programme SMP, au prorata de leur quote-part au capital de la BCE (environ 20 % pour la Banque de France), revenus ensuite restitués à la Grèce. Sur la période 2013-2038, la quote-part française représente 2,06 Md€ au total. Le versement annuel à la Grèce au titre du programme SMP est conditionné au respect par l'État grec de ses engagements dans le cadre du programme d'assistance financière.

Les versements annuels du programme 795 permettent à la fois d'assurer le financement de la Grèce en réduisant ses besoins de financement et de contribuer au rétablissement de la soutenabilité de la dette grecque, dont l'allègement total serait de l'ordre de 8 points de PIB à l'horizon 2025.

L'absence de conclusion de la 5e revue du second programme d'assistance financière s'est traduite par la suspension de la rétrocession à la Grèce des profits SMP au titre de l'année 2014, qui avaient préalablement été transférés par les États membres sur le compte dédié du Mécanisme européen de stabilité (MES).

Par la suite, le dispositif de rétrocession des profits SMP et ANFA a expiré avec l'arrêt du deuxième programme d'assistance financière en Grèce (communiqué de l'Eurogroupe du 27 juin 2015).

Ce dispositif a été réactivé par l'accord de l'Eurogroupe du 22 juin 2018. Si la reprise des versements suspendus en 2015 et 2016 est exclue, le communiqué de l'Eurogroupe prévoit de rétrocéder à la Grèce les profits SMP au titre de l'année 2014, déjà transférés sur le compte dédié du MES, ainsi que les revenus SMP et ANFA à partir de l'année 2017.

Ces revenus sont reversés à la Grèce deux fois par an, en juin et décembre, depuis décembre 2018 et jusqu'en juin 2022. Les versements sont effectués depuis le compte dédié du MES par tranches d'égal montant, sous réserve que la Grèce remplisse bien les conditions fixées sur la période post-programme. La mise en œuvre de ces conditions est vérifiée dans le cadre du régime de surveillance renforcée qui s'applique depuis le 31 août 2018. L'Eurogroupe a pour le moment autorisé le déboursement des quatre premières tranches de rétrocession respectivement en avril 2019, en décembre 2019, en juin 2020 et en novembre 2020.

**Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des
revenus perçus sur les titres grecs**

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 795

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre		0 0	0
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP	480 560 000 480 560 000	480 560 000 480 560 000	480 560 000
Total des AE prévues en LFI	480 560 000	480 560 000	480 560 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des AE ouvertes	480 560 000	480 560 000	
Total des AE consommées	480 560 000	480 560 000	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre	11 000 000	0 11 000 000	0
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP	263 710 000 146 790 000	263 710 000 146 790 000	263 710 000
Total des CP prévus en LFI	263 710 000	263 710 000	263 710 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+19 300 000	+19 300 000	
Total des CP ouverts	283 010 000	283 010 000	
Total des CP consommés	157 790 000	157 790 000	

Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

Programme n° 795 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre	49 300 000	0	0
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP	118 000 000 181 910 000	118 000 000	118 000 000 181 910 000
Total des AE prévues en LFI	118 000 000	118 000 000	118 000 000
Total des AE consommées	231 210 000		231 210 000

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre	7 700 000 30 000 000	7 700 000	7 700 000 30 000 000
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP	118 000 000 181 910 000	118 000 000	118 000 000 181 910 000
Total des CP prévus en LFI	125 700 000	125 700 000	125 700 000
Total des CP consommés	211 910 000		211 910 000

**Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des
revenus perçus sur les titres grecs**

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 795

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommés* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommés* en 2020
Titre 6 – Dépenses d'intervention	231 210 000	480 560 000	480 560 000	211 910 000	263 710 000	157 790 000
Transferts aux autres collectivités	231 210 000	480 560 000	480 560 000	211 910 000	263 710 000	157 790 000
Total hors FdC et AdP		480 560 000			263 710 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2					+19 300 000	
Total*	231 210 000	480 560 000	480 560 000	211 910 000	283 010 000	157 790 000

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

■ ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/02/2020				19 300 000				
Total				19 300 000				

■ TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général				19 300 000				

Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

Programme n° 795 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre			0 0		11 000 000	0 11 000 000
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP		480 560 000 480 560 000	480 560 000 480 560 000		263 710 000 146 790 000	263 710 000 146 790 000
Total des crédits prévus en LFI *	0	480 560 000	480 560 000	0	263 710 000	263 710 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP					+19 300 000	+19 300 000
Total des crédits ouverts	0	480 560 000	480 560 000	0	283 010 000	283 010 000
Total des crédits consommés	0	480 560 000	480 560 000	0	157 790 000	157 790 000
Crédits ouverts - crédits consommés					+125 220 000	+125 220 000

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	480 560 000	480 560 000	0	263 710 000	263 710 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	480 560 000	480 560 000	0	263 710 000	263 710 000

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

19,3 M€ de crédits de paiement ont été reportés en 2020, pour financer les dépenses prévues pour 2020 et 2021 au titre de l'action 1. En effet, 49,3 M€ de crédits avaient été ouverts en 2019 pour couvrir les dépenses prévues de 2019 à 2021 inclus.

**Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des
revenus perçus sur les titres grecs**

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO | Programme n° 795

DÉPENSES PLURIANNUELLES

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 480 560 000	CP ouverts en 2020 * (P1) 283 010 000
AE engagées en 2020 (E2) 480 560 000	CP consommés en 2020 (P2) 157 790 000
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 0	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 11 000 000
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 0	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 146 790 000

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 19 300 000				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 0				
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 19 300 000	–	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 11 000 000	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 8 300 000
AE engagées en 2020 (E2) 480 560 000	–	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 146 790 000	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 333 770 000
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 342 070 000
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 243 170 000
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 98 900 000

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

Programme n° 795 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Concernant la restitution des revenus sur les titres grecs détenus en compte propre, 19,3 M€ d'engagements restaient à payer à fin 2019 dont 11 M€ payés en 2020 et 8,3 M€ à payer en 2021.

Concernant la restitution des revenus sur les titres grecs détenus au titre du programme pour les marchés de titres, 480,6 M€ ont été engagés en 2020, correspondant à l'ensemble des revenus restant à restituer. 146,8 M€ ont été payés en 2020. 333,8 M€ le seront jusqu'en 2022.

Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO | Programme n° 795

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>						
01 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre			0 0		11 000 000	0 11 000 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention				11 000 000
Transferts aux autres collectivités				11 000 000
Total				11 000 000

L'action 01 concerne la mise en œuvre de l'engagement des États membres de la zone euro du 20 février 2012 à restituer à la Grèce les revenus perçus par les banques centrales de la zone euro sur les titres grecs détenus en compte propre pour un montant total de 4 Md€ au titre de la période 2012-2020. La quote-part de la Banque de France s'établit à 754,3 M€.

En application de la convention du 3 mai 2012, la Banque de France a versé à l'État l'intégralité du montant décidé par l'Eurogroupe, soit 754,3 M€, dont une première tranche de 198,7 M€ en 2012 et le solde en 2013 (soit 555,6 M€).

Les versements prévus pour 2015 (123,5 M€) et pour 2016 (92,6 M€) n'ont pas été réalisés en raison de la suspension du dispositif.

L'accord de l'Eurogroupe du 22 juin 2018 a réactivé le dispositif. Il confirme la mesure envisagée par les communiqués de l'Eurogroupe du 25 mai 2016 et du 15 juin 2017.

Le montant restituable sous condition à la Grèce au titre de l'année 2017 (30 M€ au titre de l'action 01) avait été versé sur le compte dédié auprès du MES en juillet 2019. Le montant restituable sous condition à la Grèce au titre de l'année 2018 (11 M€ au titre de l'action 01) a été versé sur le compte dédié auprès du MES en septembre 2020.

Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

Programme n° 795 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION

02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP		480 560 000 480 560 000	480 560 000 480 560 000		263 710 000 146 790 000	263 710 000 146 790 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	480 560 000	480 560 000	263 710 000	146 790 000
Transferts aux autres collectivités	480 560 000	480 560 000	263 710 000	146 790 000
Total	480 560 000	480 560 000	263 710 000	146 790 000

L'action 02 concerne la mise en œuvre de l'accord de l'Eurogroupe du 26 novembre 2012 : les banques centrales nationales doivent reverser aux États membres les revenus qu'elles perçoivent au titre des profits tirés des obligations grecques détenues au titre du « programme pour les marchés de titres » (dit SMP), au prorata de leur quote-part au capital de la BCE (environ 20 % pour la Banque de France), revenus ensuite restitués à la Grèce.

En raison de la suspension du dispositif en 2015 et 2016, le versement du montant correspondant aux titres du portefeuille dit SMP n'a été effectué ni en 2015 (soit 309 M€) ni en 2016 (soit 233 M€). Les versements de la Banque de France correspondant à la recette SMP pour 2015 et 2016 ont, quant à eux, été effectués en vertu de la convention du 26 juin 2013, qui fixe le montant décidé par l'Eurogroupe des tranches annuelles que la Banque de France verse à l'État. Le montant de ces versements a été actualisé par un avenant à la convention datant de mai 2019.

L'accord de l'Eurogroupe du 22 juin 2018 a réactivé le dispositif. Il confirme la mesure envisagée par les communiqués de l'Eurogroupe du 25 mai 2016 et du 15 juin 2017.

Les revenus perçus sur les titres grecs détenus au titre de l'année 2017 (181,9 M€) en application du programme SMP, et restituables sous condition à la Grèce, avaient été versés sur le compte dédié auprès du MES en juillet 2019. Le montant restituable sous condition à la Grèce au titre de l'année 2018 pour l'action 02 (146,79 M€) a été versé sur le compte dédié auprès du MES en septembre 2020.

PROGRAMME 796

RÉTROCESSIONS DE TROP-PERÇUS À LA BANQUE DE FRANCE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES**Emmanuel MOULIN***Directeur général du Trésor*

Responsable du programme n° 796 : Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France

Précisions sur le changement de responsable du programme

Décret du 21 octobre 2020 portant nomination d'un directeur général à l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la relance - M. MOULIN (Emmanuel) : M. Emmanuel MOULIN, administrateur civil hors classe, est nommé directeur général du Trésor à l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la relance, en remplacement de Mme Odile RENAUD-BASSO, à compter du 2 novembre 2020

Le plan de désendettement de la Grèce adopté le 21 juillet 2011 et mis en œuvre le 20 février 2012 prévoit en contrepartie de l'aide financière apportée à la Grèce un certain nombre de conditions d'exécution à la charge de cette dernière.

Dans le cas où celles-ci ne seraient plus réunies, il y aurait lieu de revoir les conditions dans lesquelles la France rétrocède à la Grèce les revenus tirés des titres détenus par la Banque de France en compte propre (ANFA) et au titre du programme pour les marchés de titres (dit SMP). Les articles 2 des conventions du 3 mai 2012 et du 26 juin 2013 prévoient que « *le dispositif sera revu dans l'hypothèse d'une rupture par la Grèce des conditions contractuelles fixées par le plan, ou d'une restructuration des titres détenus par la Banque de France ou de l'annonce par le Fonds monétaire international et/ou de l'Union européenne de l'interruption de leur soutien financier en raison d'une rupture par la Grèce des conditions qui y sont attachées* ».

Ce programme met en œuvre cette clause de rendez-vous, en permettant, le cas échéant, le reversement à la Banque de France de tout ou partie des sommes versées au compte d'affectation spéciale (CAS) par la Banque de France dans l'hypothèse d'une révision dans ce sens des conventions du 3 mai 2012 et du 26 juin 2013. Le présent programme serait alors doté des crédits nécessaires au reversement à la Banque de France des montants agréés.

Les conventions du 3 mai 2012 et du 26 juin 2013 ont été révisées par un avenant datant de mai 2019, réactualisant ainsi la chronique des recettes du CAS sans toutefois décider un reversement à la Banque de France.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020		
01 – Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France	0 0	0
Total des AE prévues en LFI	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		
Total des AE ouvertes	0	
Total des AE consommées	0	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020		
01 – Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France	0 0	0
Total des CP prévus en LFI	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		
Total des CP ouverts	0	
Total des CP consommés	0	

Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France

Programme n° 796 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019	
01 – Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France	0	0
Total des AE prévues en LFI	0	0
Total des AE consommées		0

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019	
01 – Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France	0	0
Total des CP prévus en LFI	0	0
Total des CP consommés		0

Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France

Programme n° 796 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 0	CP ouverts en 2020 * (P1) 0
AE engagées en 2020 (E2) 0	CP consommés en 2020 (P2) 0
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 0	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 0	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 0

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 0					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 0					
	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 0	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 0
	AE engagées en 2020 (E2) 0	-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 0	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 0
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 0
					Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 0
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>						
01 – Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France			0 0			0 0